

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 novembre 2024 à 9 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Est aussi présente : la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-24-11-141**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-24-11-142**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-11-143

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2024 sera adopté lors d'une prochaine séance.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-11-144

**SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET 9205-3941 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT GIROUARD)**

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de vente en faveur de 9205-3941 Québec inc. (Aménagement Girouard), du lot numéro 6 646 807 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 6 752 mètres carrés, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Kyana Lachaine, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-11-145

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE – SOUTIEN AUX OPÉRATIONS HIVERNALES DU RELAIS DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT que la Montagne du diable est un attrait touristique important pour la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que le sommet de la Montagne du diable et par la même occasion le relais qui s'y retrouve sont prisés par les amateurs de VHR de partout dans le monde;

CONSIDÉRANT l'importance de cette montagne pour le développement économique de la région et de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT l'engagement du Parc régional de la Montagne du diable à opérer le relais;

EN CONSÉQUENCE, de verser une sommes de 8 000 \$ à titre de contribution financière au Parc régional de la Montagne du diable à titre de soutien aux opérations du relais de la Montagne pour la saison hivernale 2024-2025.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-24-11-146**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire